

AVIS DE CONVOCATION

Réunion du comité de vérification

(Séance publique)

Le 6 juin 2023 à 17 h
AUX MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Membres du Conseil :

M. Benoit Fortin, vice-président du conseil, président du comité de vérification
Mme Geneviève Oger, présidente du conseil
M. David Paradis, conseiller scolaire

Membres externes :

M^{me} Ouma Cuniah
M^{me} Alvyde Ndzana

Membre de l'équipe de vérification externe :

M Marc Brabant, associé chez Raymond Chabot Grant Thornton
M Nicholas Scott, directeur chez Raymond Chabot Grand Thornton

Membre de l'équipe de vérification :

Joelle Huneault, dirigeante principale
M. Nazorio Kone, vérificateur interne sénior

Membres de l'administration :

M. Michel Laverdière, direction de l'éducation et secrétaire par intérim
M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires et trésorier
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Vous êtes par la présente convoqué-e-s à la

Réunion du : **Comité de vérification**

Date : **Le 6 juin 2023**

Heure : **à 17 h 00**

Lieu : **Réunion Microsoft Teams**

Réunion Microsoft Teams

Rejoindre sur votre ordinateur ou application mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

ID de réunion : 280 554 832 452

Code secret : 4rUyYY

[Télécharger Teams](#) | [Rejoindre sur le web](#)

Rejoindre avec un appareil de vidéoconférence

399133830@t.plcm.vc

ID de vidéoconférence : 115 250 394 0

[Autres instructions VTC](#)

[Pour en savoir plus](#) | [Options de réunion](#)

**COMITÉ DE VÉRIFICATION
SÉANCE PUBLIQUE
ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Affaires courantes :
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 février 2023
 - 2.4 Questions découlant du procès-verbal de la réunion du 7 février 2023
- 3. Séance huis-clos**
4. État de l'avancement des projets de vérification interne
5. Vérification des effectifs par le ministère de l'Éducation
6. Rapport annuel de l'Ombudsman 21-22 extrait de la section qui porte sur le secteur de l'Éducation
7. Réception en public des rapports transféré de la séance huis-clos
 - a) Plan de vérification axé sur les risques (PVAR) – Plan pluriannuel 2023-2026 (version publique)
8. Date des prochaines rencontres
9. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION- (Séance publique)

Le 7 février 2023

Le comité de vérification s'est réuni le 7 février 2023 de 17 h 00 à 17 h 24 et de 17 h 30 à 17 h 31 par vidéoconférence.

Membres du Conseil :

M^{me} Geneviève Oger, présidente du conseil
M. Benoit Fortin, vice-président du conseil
M. David Paradis, conseiller scolaire

Membres externes :

M^{me} Ouma Cuniah
M^{me} Alvyde Ndzana

Membre de l'équipe de vérification :

M^{me} Joëlle Huneault, dirigeante principale
M^{me} Marianne Koly, vérificatrice interne sénior
M. Nazorio Kone, vérificateur interne sénior

Membres de l'administration :

M. Michel Laverdière, directeur de l'éducation et secrétaire par intérim
M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires et trésorier
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :
[septembre 2022-juin 2023](#)

1. MOT DE BIENVENUE

À titre de président d'assemblée et ce, jusqu'à l'élection de la présidence du Conseil, M. Jason Rodrigue surintendant des affaires et trésorier souhaite la bienvenue à tous.

Comme cette réunion-ci est la première à la suite de la constitution du nouveau Conseil, les nouveaux membres se présentent à tour de rôle

2. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE

Le surintendant des affaires invite les nominations pour la présidence du comité. Conseiller Fortin y exprime un intérêt pour le renouvellement de son mandat en tant que président du comité de vérification.

Conseillère Oger, appuyée par conseiller Paradis, propose :

QUE *Conseiller Fortin soit réélu président du comité de vérification pour l'année 2023.*

ADOPTÉE

3. AFFAIRES COURANTES :

3.1 Adoption de l'ordre du jour

Mme Cuniah, appuyée par, Conseillère Oger propose :

QUE *l'Ordre du jour soit approuvé.*

ADOPTÉE

3.2 Déclaration d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration de conflits d'intérêts.

3.3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2022

Mme Cuniah, appuyée par, Conseiller Fortin, propose :

QUE *le procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2022 soit approuvé.*

ADOPTÉE

3.4 Questions découlant du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2022

Aucune question découlant du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2022

4. CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Rodrigue, surintendant des affaires présente le rapport sur la Charte du Comité de vérification à titre de référence aux nouveaux membres du Comité.

Conseillère Oger, appuyée par conseiller Paradis, propose :

QUE *le rapport en date du 7 février 2023 intitulé « Charte du comité de vérification » soit reçu.*

ADOPTÉE

5. ÉTAT DE L'AVANCEMENT DES PROJETS DE VÉRIFICATION INTERNE

M^{me} Joëlle Huneault, dirigeante principale présente le rapport sur l'état de l'avancement des projets de vérification interne.

Elle passe en revue le document et donne une brève explication sur les activités ainsi que le statut d'avancement.

Conseillère Oger, appuyée par Mme Cuniah, propose :

QUE le rapport en date du 7 février 2023 sur l'«État de l'avancement des projets de vérification interne » soit reçu.

ADOPTÉE

6. FORMATIONS OFFERTES PAR L'EPVI

Les membres du comité prennent connaissance du rapport de l'administration au sujet des séances d'information offertes par l'équipe EPVI qui concernent le fonctionnement des comités de vérification.

Il est recommandé que tous les membres du Conseil et du comité de vérification participent à ces séances.

Conseiller Paradis, appuyé par Mme Cuniah, propose :

QUE le rapport en date du 7 février 2023 intitulé « Séances d'informations offertes par l'EPVI » soit reçu.

ADOPTÉE

7. SÉANCE HUIS CLOS

À 17 h 25, le Comité de Vérification passe en séance à huis clos.

8. Réception en public des rapports transféré de la séance huis clos (s'il y a lieu)

Aucun rapport n'est transféré de la séance huis-clos

9. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Il est convenu que la prochaine rencontre du comité aura lieu le 6 juin 2023 à 17 h 00.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

À 17 h 31, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Cuniah, appuyée par conseillère Oger propose :

QUE la réunion est levée.

ADOPTÉE

Le surintendant des affaires

Jason Rodrigue

Le président du comité

Benoit Fortin

Le 6 juin 2023

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Objet : État de l'avancement des projets de vérification interne

Veuillez recevoir le tableau de bord sommatif sur l'état de l'avancement des projets de vérification interne présenté par l'Équipe provinciale de vérification interne des conseils scolaires de langue française de l'Ontario (EPVI).

Il est recommandé :

QUE le rapport en date du 6 juin 2023 sur l'« État de l'avancement des projets de vérification interne » soit reçu.

Préparé et présenté par :

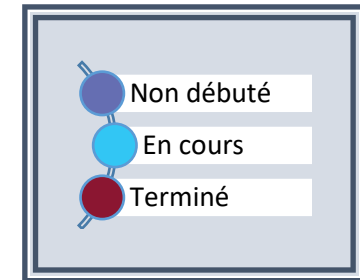
Le surintendant des affaires et trésorier,
Jason Rodrigue

p.j. (1)

État de l'avancement des projets de vérification interne 2022-2023

Pour le comité de vérification du Conseil scolaire Viamonde

Statut d'avancement



#	Activités / Objectifs	Date de début	Statut d'avancement	Date de fin	Commentaires / Progrès	Présentation au CV
1.	Gestion et sécurité des données et des documents Le mandat-conseil vise à mener une revue des pratiques actuellement en place et de fournir des recommandations en vue d'accompagner le conseil scolaire dans son cheminement visant à optimiser ses pratiques en matière de gestion et sécurité des données et des documents.	Octobre 2022	Terminé	Mai 2023	Le mandat est terminé et les résultats sont présentés au Comité de vérification pour examen.	Juin 2023
2.	Contrôles généraux des technologies de l'environnement SAP La vérification vise à évaluer les contrôles principaux reliés au système et de la structure technologique entourant le système SAP.	Mars 2023	En cours	Août 2023	La firme Deloitte fut retenue pour effectuer le mandat. Les tests des contrôles sont en cours.	Septembre 2023
3.	Vérifications continues (conformité aux exigences) La vérification continue vise à évaluer la conformité par rapport à une ou deux exigences réglementaires.	Décembre 2022	En cours	Mai 2023 Août 2023	L'exigence réglementaire retenue pour le mandat de conformité est celle qui porte sur la Politique/Programmes Note (PPN) 119 - Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario. Le travail d'examen est en cours pour l'ensemble des conseils scolaires.	Juin 2023 Septembre 2023
4.	Suivis (vérifications antérieures) Suivis sur la mise en œuvre des plans d'action prévus en réponse aux recommandations issues des vérifications antérieures menées par l'ÉPVI, selon les échéanciers établis.	Mai 2023		Août 2023	L'administration commencera à soumettre ses mises à jour sur la mise en œuvre des plans d'action ainsi que les documents à l'appui. L'équipe de vérification analysera par la suite l'état d'avancement.	Septembre 2023

Le 6 juin 2023

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Objet : Vérification des effectifs par le ministère de l'Éducation

L'administration vous informe que le conseil a été sélectionné pour une vérification des effectifs de l'école de jour et du Programme d'Appui aux Nouveaux Arrivants (PANA) par le ministère de l'Éducation.

Cette vérification a pour but de confirmer les effectifs de 2021-22 pour les écoles de jour ainsi que les renseignements concernant le PANA soumis au ministère en date du dénombrement d'octobre 2021 et de mars 2022 dans SISON.

Cette vérification est complétée dans le cadre des vérifications de la conformité des conseils scolaires effectuées par le ministère et a eu lieu au cours du mois de mai.

Les résultats de la vérification ne sont pas encore disponibles. Ils seront présentés à une prochaine rencontre du Comité de vérification.

Il est recommandé :

QUE le rapport en date du 6 juin 2023 sur l'« État de l'avancement des projets de vérification interne » soit reçu.

Préparé et présenté par :

Le surintendant des affaires et trésorier,
Jason Rodrigue

Le 6 juin 2023

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

**Objet : Rapport annuel de l'Ombudsman 21-22 extrait de la section
qui porte sur le secteur de l'Éducation**

La direction de l'équipe provinciale de vérification interne des conseils scolaires de langue française de l'Ontario (EPVI) présente à titre d'information le « Rapport annuel de l'Ombudsman 21-22 extrait de la section qui porte sur le secteur de l'Éducation ».

Il est recommandé :

QUE le rapport sur le « Rapport annuel de l'Ombudsman 21-22 extrait de la section qui porte sur le secteur de l'Éducation » en date du 6 juin 2023 soit reçu.

Préparé et présenté par :

Le surintendant des affaires et trésorier
Jason Rodrigue

p.j. (1)

Rapport annuel

2021-2022



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE L'OMBUDSMAN	3
À PROPOS DE NOTRE BUREAU	7
NOTRE PROCESSUS DE TRAVAIL	12
NOUS POUVONS.....	13
NOUS NE POUVONS PAS.....	13
NOS VALEURS, NOTRE MISSION ET NOTRE VISION.....	13
QUI NOUS SOMMES	14
À PROPOS DE CE RAPPORT	15
FAITS SAILLANTS 2021-2022	16
BILAN DE L'ANNÉE.....	18
LOI ET SÉCURITÉ.....	18
MUNICIPALITÉS.....	24
ENFANTS ET JEUNES.....	33
ÉDUCATION.....	40
SERVICES SOCIAUX.....	47
FONDS ET BIENS.....	52
TRANSPORTS	55
SANTÉ.....	58
SERVICES EN FRANÇAIS.....	62
EMPLOI.....	65
ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT.....	67
CERTIFICATS ET PERMIS.....	70
ANNEXE • STATISTIQUES DE CAS	72
DISPOSITION DES CAS, 2021-2022.....	73
TOTAL DES CAS REÇUS, EXERCICES FINANCIERS DE 2017-2018 - 2021-2022	74
MODE DE RÉCEPTION DES CAS EN 2021-2022	74
CAS REÇUS PAR CIRCONSCRIPTION PROVINCIALE, EN 2021-2022.....	75
LES 10 PRINCIPAUX ORGANISMES ET PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL, PAR NOMBRE DE CAS, 2021-2022.....	77
LES 10 PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS, PAR NOMBRE DE CAS, 2021-2022.....	77
TOTAL DES CAS REÇUS RELATIVEMENT AUX MINISTÈRES PROVINCIAUX ET À CERTAINS PROGRAMMES, 2021-2022	78
CAS REÇUS À PROPOS DES MUNICIPALITÉS, 2021-2022.....	80
CAS REÇUS À PROPOS DES RÉUNIONS MUNICIPALES À HUIS CLOS, 2021-2022.....	84
CAS REÇUS À PROPOS DES CONSEILS SCOLAIRES, 2021-2022	85
CAS REÇUS À PROPOS DES COLLÈGES D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE, 2021-2022	86
CAS REÇUS À PROPOS DES UNIVERSITÉS, 2021-2022	86
CAS REÇUS À PROPOS DES SOCIÉTÉS D'AIDE À L'ENFANCE, 2021-2022.....	87
SOMMAIRE FINANCIER, 2021-2022.....	88



ÉDUCATION

Aperçu

L'Ombudsman exerce sa surveillance sur les 72 conseils scolaires et les 10 administrations scolaires de la province, ainsi que sur toutes les universités et tous les collèges d'arts appliqués et de technologie financés par des fonds publics. Notre champ de surveillance s'étend aussi au ministère de l'Éducation, au ministère des Collèges et Universités, et à leurs programmes.

Tous ces organismes ont continué d'être grandement touchés par la pandémie de COVID-19 en 2021-2022, même si l'assouplissement des restrictions de santé publique a permis aux élèves et aux étudiant(e)s d'avoir plus de cours en présentiel que l'année précédente.

Nous avons reçu **126** plaintes et demandes de renseignements à propos du ministère de l'Éducation et de ses programmes, ainsi que **722** à propos des conseils scolaires. Dans le secteur postsecondaire, nous avons reçu **543** cas concernant le ministère des Collèges et Universités (dont **344** à propos des collèges d'arts appliqués et de technologie), et **361** à propos des universités.

L'augmentation du nombre de cas concernant les conseils scolaires et les universités résultait en grande partie de préoccupations à propos de la COVID-19, comme les exigences en matière de masques et de vaccins, les problèmes de classes virtuelles ou hybrides, et les programmes d'avantages sociaux pour les familles des apprenant(e)s. Nous avons aidé de nombreux élèves, étudiant(e)s et parents à régler des problèmes individuels, et nous avons travaillé avec plusieurs universités pour proposer des pratiques exemplaires en matière de politiques de vaccination.

L'Ombudsman continue de préconiser une surveillance stricte de l'éducation, y compris par le biais de commissaires à l'intégrité pour les conseils scolaires, et de bureaux d'ombudsman dans les universités et les collèges.

Tendances de cas – des premières années jusqu'à la 12^e

Nous avons reçu **722** cas concernant les conseils scolaires en 2021-2022, soit une hausse importante par rapport aux 569 de l'année précédente, et le nombre le plus élevé depuis 2018-

2019. Les problèmes les plus courants étaient similaires à ceux de l'année précédente, incluant les fermetures d'écoles causées par la pandémie, les problèmes d'apprentissage virtuel, le port du masque et les restrictions des activités parascolaires, ainsi que les problèmes constants comme la conduite des responsables des conseils scolaires, la sécurité des élèves et les services de transport.

L'Ombudsman n'intervient généralement pas dans les grandes décisions de politiques des représentant(e)s élu(e)s, mais nous avons pu aider de nombreuses personnes à régler des problèmes administratifs, et/ou les orienter vers des processus pertinents pour obtenir des réponses à leurs préoccupations.

Dépistage de la COVID-19 dans les écoles

Nous avons reçu plus de **1 200** plaintes et demandes de renseignements en janvier 2022, après que le gouvernement a annoncé de nouvelles restrictions sur certaines mesures de dépistage de la COVID-19 et a levé l'obligation pour les conseils scolaires de signaler les cas quotidiens. Bien que l'Ombudsman ne soit pas en droit d'infirmier les décisions de politiques des élu(e)s, notre personnel a communiqué avec des responsables du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé pour les informer de la nature et du nombre des plaintes. Celles-ci provenaient principalement de parents qui craignaient que les changements nuisent à la sécurité dans les écoles. Des fonctionnaires du Ministère nous ont expliqué que ces décisions étaient fondées sur les directives du médecin hygiéniste en chef et nous ont fourni des renseignements généraux que nous avons transmis aux plaignant(e)s. Nous avons également évalué des problèmes individuels soulevés par ces plaignant(e)s au cas par cas.

Conduite des conseiller(ère)s scolaires et des Commissaires à l'intégrité

La conduite des conseiller(ère)s scolaires continue d'être un sujet courant de plaintes et l'Ombudsman encourage les conseils scolaires à se doter de processus de plainte clairs, ainsi que de leurs propres commissaires à l'intégrité (CI) pour traiter les plaintes. Seul un tout petit nombre de conseils scolaires ont des CI, mais nous recevons également des plaintes à leur sujet.

« Je suis très heureuse que ce problème soit résolu. J'ai pu le résoudre avec votre aide – votre Bureau a été très utile. »

– Plaignante

Comme dans les cas concernant les CI municipaux(ales), nous ne refaisons pas le travail de ces commissaires à l'intégrité, mais nous cherchons à établir si un processus équitable a été suivi, et/ou nous suggérons des moyens d'améliorer leurs pratiques.

Par exemple :

- Une femme a fait appel à notre aide car sa plainte à propos d'un(e) conseiller(ère) avait été rejetée par le conseil scolaire et la CI du conseil ne lui avait pas répondu. Nous avons parlé à la CI, et celle-ci a reconnu avoir manqué les courriels de cette femme. Elle a promis de lui répondre.

Mémoire de l'Ombudsman au Ministère

En octobre 2021, l'Ombudsman a présenté un mémoire en réponse au processus de consultation du ministère de l'Éducation pour améliorer la gouvernance des conseils scolaires. L'Ombudsman a souligné que la plupart des 126 cas que nous avons reçus au sujet de conseiller(ère)s scolaires durant les quatre dernières années portaient sur la conduite de conseiller(ère)s scolaires et sur la façon dont les conseils scolaires traitaient les infractions aux codes de conduite.

L'Ombudsman a préconisé au gouvernement de rendre obligatoires les commissaires à l'intégrité et les codes de conduite pour tous les conseils scolaires. En tout, il a fait 14 propositions, dont les suivantes :

- Les codes de conduite devraient être normalisés et uniformes entre les conseils scolaires.
- Les conseils scolaires devraient être tenus d'adopter des protocoles de plainte expliquant comment les plaintes déposées en vertu du code de conduite feront l'objet d'un examen et d'une enquête.
- Les parties prenantes autres que les conseiller(ère)s scolaires devraient pouvoir déposer plainte en vertu du code de conduite des conseiller(ère)s, librement et sans crainte de représailles.

« Une conduite éthique dans la prise de décisions est importante pour tous les organismes de gouvernance. Étant donné le rôle spécialisé des conseils scolaires et les répercussions directes de leurs décisions sur l'éducation publique, s'assurer que les conseiller(ère)s rendent des comptes sur leur conduite est une question de bonne gouvernance et d'intérêt public. »

– Paul Dubé, Ombudsman, Mémoire pour la consultation du ministère de l'Éducation sur la gouvernance des conseils scolaires, octobre 2021

- Les codes de conduite devraient prévoir un pouvoir discrétionnaire de refuser d'enquêter sur les plaintes qui sont futiles, vexatoires, ou faites de mauvaise foi.

Apprentissage virtuel et prestations pour les apprenant(e)s en raison de la pandémie

Comme les élèves ont continué à apprendre à domicile pendant plusieurs mois de l'année financière 2021-2022, les problèmes liés à l'enseignement virtuel – et parfois à la transition vers l'apprentissage en personne, ou hors de l'apprentissage en personne – ont continué à susciter des plaintes. Nous avons facilité les communications entre de nombreux parents et conseils scolaires.

Par exemple :

- Une mère s'est plainte auprès de nous que l'enseignant(e) de sa fille était absent(e) à de nombreuses reprises des classes virtuelles. Nous avons contacté le conseil scolaire, qui a pris des mesures pour qu'un(e) enseignant(e) suppléant(e) couvre ces absences.
- Une élève de 10^e année voulait continuer à suivre des cours virtuels à son école en Ontario tout en vivant temporairement chez un(e) membre de sa famille dans une autre province – mais sa(son) directeur(rice) adjointe(e) lui a dit que, pour

cela, elle devrait s'inscrire dans une école de cette province. Avec notre aide, la mère de cette élève a fait remonter ses préoccupations auprès du conseil scolaire, et l'élève a pu rester dans sa classe virtuelle en Ontario.

Nous avons également traité plus de **75** plaintes concernant les programmes de soutien liés à la pandémie offerts par le ministère de l'Éducation et destinés aux élèves et à leur famille, comme le Soutien aux familles, le Soutien aux apprenants et la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19. Les préoccupations les plus courantes concernaient notamment le rejet de demandes, les paiements manquants ou des problèmes de communication – et nous avons résolu bon nombre de ces problèmes en contactant directement les programmes concernés.

Par exemple :

- Une mère qui avait fait une demande de Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 avant la date limite a découvert trop tard que sa demande avait été automatiquement rejetée parce qu'elle avait saisi un numéro d'identification incorrect. Nous avons contacté des responsables du Ministère, qui ont traité sa demande et elle a reçu **400 \$**.

Éducation de l'enfance en difficulté, aménagements et sécurité des élèves

Les écoles sont tenues de convoquer des réunions des Comités d'identification, de placement et de révision à la demande des parents ou des directeur(rice)s d'école afin de déterminer les soutiens ou les placements requis par les élèves aux besoins particuliers. Les conseils scolaires doivent aussi élaborer des Plans d'enseignement individualisés (PEI) pour ces élèves. Nous recevons souvent des demandes de familles qui ont besoin d'aide pour s'y retrouver dans les processus à suivre à cet égard ou pour d'autres mesures d'aménagement ou de soutien nécessaires.

Par exemple :

- Les parents d'un élève qui avait un PEI s'étant plaints que le conseil scolaire ne fournissait pas d'appareils d'aide à l'apprentissage, comme l'exigeait le plan, nous nous sommes renseigné(e)s auprès du conseil scolaire et avons obtenu la confirmation qu'un ordinateur portable doté de la technologie requise était mis à la disposition de cet élève.

- Nous avons communiqué avec un(e) surintendant(e), et il(elle) a veillé à ce qu'un(e) enfant transgenre soit placé(e) en priorité en vue du test psychopédagogique demandé par sa famille.

Nous avons également traité des cas concernant la sécurité des élèves, le harcèlement et la discipline. Dans plusieurs cas, nous avons mis en relation les élèves et les parents avec les responsables concerné(e)s des conseils scolaires, nous avons veillé à ce que toute préoccupation urgente soit traitée en temps opportun, et nous avons vérifié que les conseils scolaires appliquaient leurs politiques de manière équitable.

Mémoire de l'Ombudsman au Ministère

En juin 2021, l'Ombudsman a présenté un mémoire au Ministère dans le cadre de ses consultations sur une proposition de nouvelle réglementation qui actualiserait les normes pour les résidences dans les écoles provinciales et d'application (pour les élèves sourd(e)s, aveugles ou malvoyant(e)s, sourd(e)s et aveugles ou ayant de graves troubles d'apprentissage).

Il a incité le Ministère à modeler la réglementation sur les dispositions de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, incluant l'interdiction de châtement corporel aux enfants, le respect de leurs besoins physiques, émotionnels, culturels, spirituels, linguistiques, identitaires et de développement, et exigeant que les enfants dans ces résidences soient informé(e)s qu'ils(elles) peuvent contacter notre bureau pour obtenir de l'aide.

Transports

Les écoles étant fermées pour l'apprentissage en personne pendant de nombreux mois, les plaintes sur les transports et les questions connexes ont diminué durant les deux dernières années, mais la pandémie a également exacerbé les problèmes liés à la dotation en personnel et à la planification. Nous avons pu résoudre plusieurs cas concernant des élèves aux besoins complexes en matière de transport.

Par exemple :

- La mère d'un enfant aux besoins particuliers s'est plainte auprès de nous que l'autobus scolaire de sa fille arrivait

toujours en retard, voire n'arrivait pas du tout, ce qui l'obligeait à conduire sa fille à l'école. Nous avons parlé au(à la) surintendant(e), qui a accepté de trouver une solution au problème avec le consortium d'autobus scolaires.

- La mère d'un élève de 9^e année aux besoins particuliers a demandé notre aide pour répondre à ses besoins spécifiques en matière de transport, notamment pour qu'un(e) adulte l'accompagne dans l'autobus. Nous avons communiqué avec des responsables du conseil scolaire, qui ont travaillé avec elle aux diverses options d'aménagement pour son fils, incluant un horaire unique de transport en après-midi seulement et d'autres mesures de soutien. Nous avons également parlé avec le consortium de transport de la manière dont des problèmes similaires seraient traités à l'avenir.

Désignation du soutien aux conseils scolaires de langue française sur une évaluation foncière

Comme nous l'avons indiqué dans le Rapport annuel de l'an dernier, nous surveillons les efforts déployés par la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) pour régler un problème de longue date lié aux désignations du soutien aux conseils scolaires sur une évaluation foncière, plus particulièrement aux conseils scolaires de langue française.

En vertu de la *Loi sur l'évaluation foncière*, la SEFM est chargée de recueillir des renseignements sur les contribuables dont le soutien va au conseil scolaire dans la province. Bien que ces données ne déterminent plus le financement accordé aux écoles (maintenant calculé à partir de la formule de financement par élève utilisée par le ministère de l'Éducation), elles déterminent combien de conseiller(ère)s scolaires compte chaque conseil, et qui peut se présenter et qui peut voter lors des élections des conseiller(ère)s scolaires.

Le système de la SEFM présume que les propriétaires fonciers appuient leur conseil scolaire public anglophone local – à moins que ces propriétaires ne soumettent un formulaire déclarant qu'ils soutiennent plutôt le conseil scolaire catholique anglophone, public francophone ou catholique francophone local. Au cours des dernières années, nous avons signalé à la SEFM plusieurs plaintes de francophones qui avaient soumis des formulaires de soutien



aux conseils scolaires de langue française, mais avaient découvert que leur soutien avait été attribué par défaut aux conseils scolaires anglophones.

Nous avons soulevé cette question auprès du Commissaire du service de qualité de la SEFM en 2020. Depuis, la SEFM a envoyé des lettres aux conseils scolaires pour les informer de son plan de modernisation de la collecte des données, et elle a tenu une séance virtuelle en février 2022 pour recueillir leurs commentaires. Elle compte apporter d'autres améliorations après les prochaines élections municipales et scolaires en octobre 2022, et elle nous tiendra au courant de ses progrès.

Tendances de cas – enseignement postsecondaire

La COVID-19 est restée une préoccupation dominante pour les universités et les collèges, et pour leurs étudiant(e)s, en 2021-2022, surtout lors de la transition de retour vers les cours en personne à l'automne 2021. Nous avons rencontré de nombreux responsables de l'enseignement postsecondaire afin de discuter des pratiques exemplaires pour communiquer avec leurs communautés, par exemple en matière de politiques de vaccination, et nous avons répondu à de nombreuses préoccupations individuelles liées aux classes virtuelles, en personne et hybrides.

Les cas ont beaucoup augmenté dans l'ensemble – nous avons reçu **361** plaintes à propos des universités et **344** à propos des collèges d'arts appliqués et de technologie, contre 213 et 200 en 2020-2021 – soit une augmentation totale de 70 %.

Les autres sujets courants de plaintes portaient sur des questions d'admissions, de prêts et de subventions, de recours académiques, et de services aux étudiant(e)s. Les communautés qui entourent les collèges et les universités ont également communiqué avec nous. Par exemple :

- À l'automne 2021, plusieurs membres du public se sont plaint(e)s auprès de nous de la façon dont une université

locale gérait les fêtes étudiantes qui causaient des dommages matériels et posaient des problèmes de sécurité. Nous avons alerté l'université et réorienté directement les résident(e)s vers des responsables au sein de celle-ci.

En mars 2022, la Commissaire aux services en français a également rendu compte de son enquête sur les coupes effectuées par l'Université Laurentienne dans les programmes de langue française, résultant de plaintes reçues lors de sa restructuration financière au printemps 2021. Toutes les recommandations de la Commissaire ont été acceptées par l'Université, le ministère des Collèges et Universités, et le ministère des Affaires francophones. Pour en savoir plus, voir le chapitre sur les **Services en français**, dans ce rapport.

Politiques de vaccination contre la COVID-19

Depuis mars 2022, les universités et les collèges ne sont plus tenus d'exiger la vaccination contre la COVID-19 pour l'apprentissage en personne – mais beaucoup ont décidé de continuer de le faire pour le reste de l'année universitaire 2021-2022. Nous avons reçu **75** plaintes durant l'année financière 2021-2022 au sujet de ces obligations de vaccination et des processus de demande d'exemption des établissements. Certain(e)s étudiant(e)s ont eu des difficultés à trouver des renseignements sur la manière dont la politique s'appliquait à eux(elles), ou sur les critères d'exemption. D'autres n'étaient pas à l'aise à l'idée de devoir reprendre des cours en présentiel avec de nombreuses personnes, tandis que d'autres encore éprouvaient de la colère à constater que leurs cours étaient offerts uniquement en ligne.

Nous avons été contacté(e)s par des étudiant(e)s et des éducateur(ice)s non vacciné(e)s à qui l'entrée dans les cours avait été interdite – alors que ces cours étaient enseignés en ligne.

Notre Bureau a rencontré le Council of Ontario Universities et le ministère des Collèges et Universités pour s'informer et pour communiquer son point de vue sur ces préoccupations. Nous avons aussi rencontré directement de haut(e)s responsables de plusieurs universités, et nous leur avons fait part de pratiques

exemplaires pour accroître l'équité administrative des processus. Par exemple, nous avons fait les suggestions suivantes :

- Donner les raisons pour lesquelles une exemption de vaccination a été acceptée ou refusée, tenir compte de toute preuve spécifique fournie, et inclure des renseignements sur les qualifications des personnes qui ont pris la décision (p. ex., médecin, chef(fe) religieux(euse)) et les critères précis utilisés.
- Donner des renseignements clairs sur les circonstances qui permettent à un(e) étudiant(e) de bénéficier d'une exemption médicale ou non médicale.
- Donner des renseignements sur les autres mesures qui existent pour répondre aux préoccupations concernant la décision d'une université, par exemple renvoi auprès de l'ombudsman de l'université.
- Indiquer clairement un contact pour toute question ou préoccupation.

Bien que la plupart des obligations de vaccination aient cessé en mai 2022, ces pratiques exemplaires peuvent être suivies à titre de guide dans l'élaboration de futures politiques.

Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)

Nous aidons régulièrement des étudiant(e)s à résoudre des problèmes de prêts et de subventions du RAFEO, notamment en ce qui concerne ses exigences de vérification du revenu et ses procédures d'appel. Par exemple :

- Nous avons aidé une étudiante dont la subvention du RAFEO avait été convertie en prêt parce qu'elle n'avait pas fait la vérification de ses revenus dans les délais requis. Elle s'était adressée à l'ombudsman de l'université, mais nous avons découvert que son appel n'avait jamais été transmis au RAFEO. Après notre intervention, et la vérification de son revenu par des responsables du RAFEO, ce prêt de **5 727 \$** a été reconverti en subvention.

Utile à savoir



Voir l'**Annexe** de ce rapport pour plus de statistiques sur les cas reçus à propos des conseils scolaires, des universités et des collèges d'arts appliqués et de technologie.

Frais et inscriptions

Dans de nombreux cas concernant les frais d'études, les inscriptions, et d'autres questions similaires, nos demandes de renseignements ont incité des établissements postsecondaires à examiner les circonstances et à améliorer leurs processus internes. Par exemple :

- Une étudiante, qui était en Inde, devait commencer ses études en Ontario, mais a décidé de remettre ses plans à plus tard en raison de la pandémie. Elle a demandé le remboursement de près de **20 000 \$** qu'elle avait versés pour une année complète de frais d'études, mais elle a été informée qu'elle n'avait droit qu'à la moitié de cette somme parce qu'elle avait dépassé la date limite de remboursement. Notre examen a révélé qu'elle avait demandé à plusieurs reprises de remettre ses études à plus tard, par l'intermédiaire de l'agent(e) qui avait facilité sa demande d'inscription à l'université. Nous avons soulevé cette question auprès de responsables de l'université, qui ont reconnu une erreur de communication, et qui ont remboursé le montant complet à l'étudiante.
- Après le décès de sa mère, survenu le premier jour de rentrée au collège, une étudiante a éprouvé des difficultés à poursuivre ses études, et elle a abandonné ses cours quelques mois plus tard. Ce n'est que l'année suivante qu'elle s'est aperçue qu'elle avait une dette de **4 000 \$** envers le collège, en frais d'études. Nous avons contacté des responsables du collège, qui ont reconnu ne pas avoir examiné entièrement les circonstances de l'abandon de cette étudiante, et qui ont annulé ses frais d'études.



- Une femme s'est plainte auprès de nous qu'un collègue avait refusé de l'admettre à un programme pour lequel elle avait payé, au motif qu'elle avait manqué la date limite de paiement des frais d'études. Notre examen de ce cas a montré que le collègue n'avait jamais communiqué la date limite à cette femme. Le collègue a présenté des excuses, a offert de payer les frais du premier semestre d'un montant de **1 300 \$**, et a mis à jour ses communications pour préciser les dates limites de paiement des frais d'études.

Exposés de cas

Loin et injuste

Nous avons reçu une plainte du père d'une élève handicapée qui réside en semaine dans une école d'application provinciale, dans le sud de l'Ontario. Il nous a dit que des responsables de l'école avaient insisté pour qu'il vienne chercher sa fille dans les deux heures suivantes, car elle présentait des symptômes de COVID-19. Comme il vivait à 15 heures de route de là, cela lui était impossible. Il a ajouté que l'école avait refusé de faire un test de dépistage à sa fille, alors que l'école a son propre personnel médical. Nous avons signalé ce cas à des responsables du ministère de l'Éducation, qui ont accepté de faire venir cet homme en avion dans le sud de l'Ontario et d'offrir un hébergement à lui et sa fille en cas de besoin à l'avenir. De plus, le Ministère s'est engagé à réexaminer ses politiques afin d'éviter de telles situations.

Preuve de vaccination

Un étudiant universitaire, inscrit exclusivement à des cours en ligne, qui était aussi aide-enseignant (AE) en ligne, s'est plaint auprès de nous d'avoir été « désinscrit » parce qu'il n'avait pas fourni de preuve de vaccination contre la COVID-19. Il s'est plaint qu'il n'existait pas de procédure claire d'appel, et qu'aucune distinction n'était faite entre les étudiant(e)s qui étaient sur le campus et ceux(elles) qui n'y étaient pas. Notre personnel s'est informé auprès de l'université, et cet étudiant a été réinscrit et autorisé à poursuivre ses études et son travail d'AE hors du campus.

Confusion de conversion

Un homme, qui avait accidentellement soumis des renseignements erronés au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) nous a demandé notre aide lorsque le RAFEO a converti sa subvention de **32 000 \$** en prêt. Il nous a dit qu'en raison de cette erreur, le RAFEO avait conclu que sa femme avait un emploi, alors qu'elle vivait en Afghanistan et n'avait aucun revenu, et qu'il avait présenté une lettre notariée à cet effet. Notre examen a permis de déterminer que cet homme avait reçu des renseignements confus sur les exigences du RAFEO, de la part du bureau d'aide financière de son université. Nous avons aidé cet homme à prendre les mesures nécessaires pour faire appel de cette décision, et le RAFEO a ensuite converti de nouveau son prêt en subvention.

Restez assis SVP

Un homme qui étudiait en ligne pour obtenir une certification en tant qu'agent immobilier s'est plaint auprès de nous après avoir été accusé d'avoir quitté sa place pendant un examen virtuel, et avoir été exclu du programme. Il a maintenu qu'il n'avait jamais quitté sa place, et qu'une erreur de technologie de surveillance virtuelle l'avait identifié à tort comme « imposteur ». Il avait déjà soulevé la question auprès du collègue, qui avait reconnu l'erreur – mais qui ne l'avait pas absous de tricherie. Il craignait que ceci ait des répercussions sur son dossier. À la suite de notre enquête, le collègue a présenté des excuses à cet homme, a officiellement reconnu que celui-ci n'avait pas triché, et a fait savoir que le collègue réexaminerait ses relations avec la société qui avait fourni le service de surveillance virtuelle de l'examen.



ANNEXE

Statistiques de cas

CAS REÇUS À PROPOS DES CONSEILS SCOLAIRES, 2021-2022

• TOTAL : 722

CONSEILS SCOLAIRES PUBLICS DE LANGUE ANGLAISE	
ALGOMA DISTRICT SCHOOL BOARD	6
AVON MAITLAND DISTRICT SCHOOL BOARD	2
BLUEWATER DISTRICT SCHOOL BOARD	3
DISTRICT SCHOOL BOARD OF NIAGARA	7
DISTRICT SCHOOL BOARD ONTARIO NORTH EAST	1
DURHAM DISTRICT SCHOOL BOARD	22
GRAND ERIE DISTRICT SCHOOL BOARD	6
GREATER ESSEX COUNTY DISTRICT SCHOOL BOARD	10
HALTON DISTRICT SCHOOL BOARD	17
HAMILTON-WENTWORTH DISTRICT SCHOOL BOARD	26
HASTINGS & PRINCE EDWARD DISTRICT SCHOOL BOARD	2
KAWARTHA PINE RIDGE DISTRICT SCHOOL BOARD	10
KEEWATIN-PATRICIA DISTRICT SCHOOL BOARD	3
LAKEHEAD DISTRICT SCHOOL BOARD	5
LAMBTON KENT DISTRICT SCHOOL BOARD	5
LIMESTONE DISTRICT SCHOOL BOARD	4
NEAR NORTH DISTRICT SCHOOL BOARD	13
OTTAWA-CARLETON DISTRICT SCHOOL BOARD	63
PEEL DISTRICT SCHOOL BOARD	23
RAINBOW DISTRICT SCHOOL BOARD	3
RAINY RIVER DISTRICT SCHOOL BOARD	2
RENFREW COUNTY DISTRICT SCHOOL BOARD	4
SIMCOE COUNTY DISTRICT SCHOOL BOARD	22
SUPERIOR-GREENSTONE DISTRICT SCHOOL BOARD	2
THAMES VALLEY DISTRICT SCHOOL BOARD	39
TORONTO DISTRICT SCHOOL BOARD	72
TRILLIUM LAKELANDS DISTRICT SCHOOL BOARD	3
UPPER CANADA DISTRICT SCHOOL BOARD	7
UPPER GRAND DISTRICT SCHOOL BOARD	7
WATERLOO REGION DISTRICT SCHOOL BOARD	16
YORK REGION DISTRICT SCHOOL BOARD	64
CONSEILS SCOLAIRES CATHOLIQUES DE LANGUE ANGLAISE	
ALGONQUIN AND LAKESHORE CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	3
BRANT HALDIMAND NORFOLK CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	1
CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD OF EASTERN ONTARIO	6
DUFFERIN-PEEL CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	17
DURHAM CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	12

HALTON CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	10
HAMILTON-WENTWORTH CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	1
HURON-SUPERIOR CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	2
KENORA CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	1
LONDON DISTRICT CATHOLIC SCHOOL BOARD	4
NIAGARA CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	3
NIPISSING-PARRY SOUND CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	2
NORTHWEST CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	1
OTTAWA CATHOLIC SCHOOL BOARD	8
PETERBOROUGH VICTORIA NORTHUMBERLAND AND CLARINGTON CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	3
SIMCOE MUSKOKA CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	13
ST CLAIR CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	2
SUDBURY CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	4
THUNDER BAY CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	4
TORONTO CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	36
WATERLOO CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	7
WELLINGTON CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	1
WINDSOR-ESSEX CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	7
YORK CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD	40
CONSEILS SCOLAIRES CATHOLIQUES DE LANGUE FRANÇAISE	
CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST	9
CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES	1
CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE MONAVENIR	2
CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE PROVIDENCE	5
CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DE L'EST ONTARIEN	10
CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DES AURORES BORÉALES	2
CONSEILS SCOLAIRES PUBLICS DE LANGUE FRANÇAISE	
CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO	6
CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO	1
CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE	5
ADMINISTRATIONS SCOLAIRES	
JOHN MCGIVNEY CHILDREN'S CENTRE SCHOOL AUTHORITY	1
NIAGARA PENINSULA CHILDREN'S CENTRE SCHOOL AUTHORITY	1
CAS OÙ AUCUN CONSEIL SCOLAIRE N'A ÉTÉ PRÉCISÉ	
	22

Remarque : Les conseils scolaires qui n'ont pas fait l'objet de cas ne sont pas répertoriés.



Le 6 juin 2023

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Objet : Dates des rencontres pour l'année 2023-2024

Les dates de rencontre du Comité de vérification proposées pour l'année 2023-2024 sont :

- 12 septembre 2023
- 7 novembre 2023
- 6 février 2024
- 4 juin 2024

Il est prévu de débiter les rencontres à 17h00.

Il est recommandé :

QUE le rapport sur les « Dates des rencontres pour l'année 2023-2024 » en date du 6 juin 2023 soit reçu.

QUE le Comité de vérification approuve les dates des rencontres pour l'année 2023-2024 comme suit :

- 12 septembre 2023
- 7 novembre 2023
- 6 février 2024
- 4 juin 2024

Préparé et présenté par :

Le surintendant des affaires et trésorier
Jason Rodrigue